

Interrogé sur le problème du non-remplacement des professeurs absents, le Rectorat de Rouen a répondu par écrit.

« La problématique du remplacement est une problématique nationale. Toutes les académies sont plus ou moins affectées par ce problème, en fonction des disciplines sollicitées. Malgré les multiples démarches effectuées par les services du Rectorat afin de pallier ce problème (partenariat avec [Pôle emploi](#), annonces sur des sites de recrutements, campagne d'affichage auprès de différentes collectivités...), il y a toujours de nombreuses difficultés à recruter. La légère relance économique de notre région a eu aussi un effet de recul des candidatures vers les métiers de l'enseignement, notamment dans les disciplines scientifiques, professionnelles et techniques.

Minimum Bac + 3

Nous recrutons dans les disciplines générales à partir d'une licence (ou Bac + 3) et dans les disciplines professionnelles avec généralement un baccalauréat professionnel ou un brevet technique ou professionnel et plus de 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine d'activité correspondant aux diplômes et à la discipline souhaitée.

Les personnes qui souhaitent candidater doivent déposer auprès du bureau du remplacement, un dossier de candidature comprenant un CV, une lettre de motivation, la copie des diplômes et la copie de leur pièce d'identité, soit par courrier ou bien par courriel à l'adresse réservée à cet effet (dpe7-cand@ac-rouen.fr).

Entretiens

Les candidatures sont ensuite étudiées et, en fonction des besoins académiques, si les profils correspondent aux profils recherchés, des entretiens avec les corps d'inspection concernés sont organisés. À l'issue de ces entretiens, si les candidats sont retenus, des propositions de postes sont faites et les candidats sont recrutés en contrat à durée déterminée, après les vérifications d'usage. Un accompagnement d'entrée dans le métier par des professeurs expérimentés et des formations sont généralement proposés aux agents nouvellement nommés. »